



BUREAU SYNDICAL DU 22 JANVIER 2018

L'an 2018, 22 janvier à 10h00, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	x			DEBARD J-P	x		
VALLA M. (VP)	x			ORIVES E.	x		
BULINGE J-P. (VP)	x			RIVIER P.	x		
LEYNAUD J. (VP)	x			ROUYEYROL B.	x		
XAVIER P. (VP)	x			TALAGRAND M.	x		
CIVIER S. (VP)	x			TESTON J.	x		
SABATIER R. (VP)	x			LARGERON P.	x		
MURE I. (VP)	x			MARTIN A.	x		
AMRANE O.			x	COTTA R.	x		
ARNAUD R.	x						

Patrick COUDENE, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel de l'agenda du Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Point trésorerie
- 2- MOT EP et Coordination
- 3- Attribution marché de travaux pour construction chaufferie biomasse à Gluiras
- 4- Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre de Gluiras
- 5- Avenant au marché ER de l'entreprise SBTP
- 6- Contrat de travail Chargé d'affaires
- 7- Contrat de travail à durée déterminée Assistante Technique Service MDE
- 8- Création de poste Directeur Général Adjoint
- 9- Avenant au marché subséquent de fourniture d'électricité pour la prise en compte du marché de capacité
- 11- Présentation du service MDE
- 12- Divers

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

MOT EP et Coordination

MDE Chaufferie biomasse à Gluiras – Attribution marché travaux

Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre de Gluiras

Avenant au marché ER de l'entreprise SBTP

Contrats de travail Chargé d'affaires – Assistante technique MDE

Création de poste DGA

Avenant au marché subséquent de fourniture d'électricité pour la prise en compte du marché de capacité

Le compte rendu du Bureau précédent est accepté à l'unanimité.

1. FINANCES

BUREAU DU LUNDI 22 JANVIER 2018					
TRÉSORERIE SDE 07					
MOIS	2018	2017	2016	2015	2014
JANVIER	1 772 000,00	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €
FEVRIER		1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €
MARS		3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €
AVRIL		1 113 327,95	806 205,41 €	1 411 938,00 €	785 704,00 €
MAI			1 280 075,10 €	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €
JUIN		460 000,00		333 967,72 €	4 999 010,00 €
JUILLET		1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €
AOUT					3 463 535,00 €
SEPTEMBRE		3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €	
OCTOBRE			3 745 264,27 €	2 377 660,00 €	3 657 389,00 €
NOVEMBRE		2 381 000,00	3 161 115,95 €	1 616 261,20 €	1 965 542,00 €
DECEMBRE			2 297 000,00 €	1 622 479,00 €	3 052 933,00 €
DEPENSES A VENIR			LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE		
Factures attente paiement TP					1 000 000,00 €
Demandes d'acompte à régler		350 410,75 €			0,00 €
TOTAL		350 410,75 €			
			LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE		
			1 500 000,00 €		
			0,00 €		
			1 500 000,00 €		

2. MOT ECLAIRAGE PUBLIC

BUREAU DU LUNDI 22 JANVIER 2018

Marché 2016-2019

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	ÉCLAIRAGE PUBLIC	MONTANT HT
170068EP	1 9	ANDANCE	La croissette	18 347,63 €
160193EP	10 291	ST REMEZE	Remplacement Ballons Fluo	17 000,00 €
TOTAL H.T.				35 347,63 €



3. Attribution marché de travaux pour construction chaufferie biomasse de Gluiras

Le Président rappelle que la commune de GLUIRAS a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier avec les lots suivants :

- lot 1 – Gros Œuvre, VRD et Divers ;
- Lot 2 – Chaufferie biomasse, réseau de chaleur et divers ;
- Lot 3 – Réseaux secondaires des sous stations.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur :

- la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 20 octobre 2017 ;
- sur le journal d'annonces légales l'Hebdo de l'Ardèche en date du 26 octobre 2017.

Les offres étaient à rendre pour le 20 novembre 2017 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 4 plis sont parvenus au SDE07 au format papier alors que le règlement de consultation indiquait une remise obligatoire par voie de dématérialisation. Ainsi ces 4 plis n'ont pas été ouverts et ont été renvoyés à leurs expéditeurs.

Le Président informe le bureau syndical que les 5 plis des candidats suivants sont parvenus au SDE07 avant la date limite de réception via la plateforme de dématérialisation :

LOT n° 1 : GROS ŒUVRE, VRD ET DIVERS

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
SAS NBTP 331 Rue Marius Feuillet ZA de Varambo 38370 ST CLAIR DU RHONE – 351 353 479 00030 4120 B
FT CONSTRUCTIONS ZI de Ramas 07250 LE POUZIN – 815 327 416 000 13 APE 4399C
SAS GRANGIER SECOVAL ZI Les Ramas 07250 LE POUZIN – 385 820 436 00025 APE 4399C

LOT n° 2: CHAUFFERIE BIOMASSE RESEAUX DE CHALEUR ET DIVERS

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
Groupement CROZE/LAFFONT ENERGIES CROZE 1 Impasse du Viaduc 43700 BRIVES CHARENSAC – 340 902 352 00020 APE4322B LAFFONT ENERGIES – ZI Les Près de l'Eyrieux 07160 ST MICHEL D'AURANCE – 529 902 223 000 21



SAS LARGIER TECHNOLOGIE – 7 rue du Voltour BP 100 07600 VALS LES BAINS – 402 200 562 000 13 APE 4322B

LOT n° 3 : RESEAUX SECONDAIRES DES SOUS STATIONS DE CHAUFFAGE

**Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement,
adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET
du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)**

Groupement CROZE/LAFFONT ENERGIES

CROZE 1 Impasse du Viaduc 43700 BRIVES CHARENSAC – 340 902 352 00020 APE4322B

LAFFONT ENERGIES – ZI Les Près de l'Yrieux 07160 ST MICHEL D'AURANCE – 529 902 223 000 21

SAS LARGIER TECHNOLOGIE – 7 rue du Voltour BP 100 07600 VALS LES BAINS – 402 200 562 000 13 APE 4322B

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 20 novembre 2017. Le Président informe le bureau syndical qu'un rapport d'analyse des candidatures a été réalisé par les services du SDE07 en date 20 novembre 2017 et qu'au vu de ce rapport ces 5 candidatures ont été admises.

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres a été présentée par le maître d'œuvre en date du 12 décembre 2017, rapport qui est annexé à la présente délibération. Le Président rappelle que les offres des candidats ont été notées sur 100 points en fonction de leur intérêt selon le critère « Prix des prestations » à 40 points, « Valeur technique » à 50 points et « Respect des délais » à 10 points.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats qui peut se résumer comme suit :

LOT n° 1 : GROS ŒUVRE, VRD ET DIVERS

Candidat	Prix HT	Note prix	Qualifications et compétences	Moyens humain et matériels	Organisation des prestations	Points Qualité technique	Note Qualité technique	Note délais	TOTAL NOTE
FT CONSTRUCTION	107 073,56 €	40	20	20	20	60	50	10	100
NBTP	119 080,00 €	35,97	20	20	20	60	50	10	95,97
GRANGIER	138 434,85 €	30,94	20	20	20	60	50	10	90,94

LOT n° 2: CHAUFFERIE BIOMASSE RESEAUX DE CHALEUR ET DIVERS

Une demande d'information a été transmise aux candidats du lot 2 en date du 28/11/2017 avec une réponse attendue pour le 04/12/2017.

Cette demande a concerné en particulier si le candidat avait bien pris en compte le raccordement des disconnecteurs ou le cas échéant la plus-value sur son offre initiale.

Réponse des candidats :

Candidat	Date de réponse	Plus-value
CROZE / LAFFONT	04/12/2017	Aucune
LARGIER	04/12/2017	1 300 euros HT



Candidat	Prix HT avec additif	Note prix	Qualifications et compétences	Moyens humain et matériels	Organisation des prestations	Fiches techniques	Points Qualité technique	Note Qualité technique	Note délais	TOTAL NOTE
CROZE/LAFFONT	178 574,46 €	39,98	20	20	20	50	110	50	10	99,98
LARGIER	178 478,95 €	40	20	20	10	55	105	47,73	5	92,73

LOT n° 3 : RESEAUX SECONDAIRES DES SOUS STATIONS DE CHAUFFAGE

Candidat	Prix HT	Note prix	Qualifications et compétences	Moyens humain et matériels	Organisation des prestations	Fiches techniques	Points Qualité technique	Note Qualité technique	Note délais	TOTAL NOTE
CROZE/LAFFONT	15 943,76 €	40	20	20	20	20	80	50	10	100
LARGIER	24 527,28 €	26,01	20	20	10	20	70	43,75	0	69,76

Le classement est le suivant :

LOT n° 1 : GROS ŒUVRE, VRD ET DIVERS

Classement Lot 1	Candidat	Note	Prix HT
1er	FT CONSTRUCTION	100	107 073,56 €
2ème	NBTP	95,97	119 080,00 €
3ème	GRANGIER	90,94	138 434,85 €

LOT n° 2 : CHAUFFERIE BIOMASSE RESEAUX DE CHALEUR ET DIVERS

Classement Lot 2	Candidat	Note	Prix HT
1er	CROZE/LAFFONT	99,98	178 574,46 €
2ème	LARGIER	92,73	178 478,95 €

LOT n° 3 : RESEAUX SECONDAIRES DES SOUS STATIONS DE CHAUFFAGE

Classement Lot 3	Candidat	Note	Prix HT
1er	CROZE/LAFFONT	100	15 943,76 €
2ème	LARGIER	69,76	24 527,28 €



4. Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre de Gluiras

Le Président rappelle que la commune de Gluiras a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de GLUIRAS.

Pour cette opération, le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 280 271 euros HT.

Dans le cadre de ce projet de construction sous mandat d'ouvrage, un marché de maîtrise d'œuvre et prestations associées a été passé et comprenant notamment le lot 1 « maîtrise d'œuvre » pour un montant de rémunération provisoire de 23 823.04 euros HT soit 28 587.65 euros TTC, notifié le 8 juin 2017 à CABINET COSTE (26 000 VALENCE).

Le maître d'œuvre a présenté en date du 4 septembre 2017 les éléments de l'Avant-Projet Détaillé, comprenant le coût prévisionnel des travaux. Ce coût prévisionnel des travaux a été ensuite validé lors du Conseil Municipal de Gluiras en date du 05 octobre 2017 pour un montant de 322 483.77 euros HT.

Dès lors que le montant prévisionnel des travaux est établi, il convient d'arrêter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

En application de l'article 4 du CCATP de ce marché, le forfait définitif de rémunération s'obtient en appliquant au forfait provisoire un coefficient de correction C. Ce coefficient de correction se calcule en divisant le coût prévisionnel par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

Ainsi :

Forfait définitif = Rémunération provisoire X (Coût prévisionnel des travaux arrêté / enveloppe prévisionnelle des travaux)

Forfait définitif = 23 823.04 X (322 483.77 / 280 271) = 27 411.13 euros HT.

Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de 27 411.13 euros HT, soit 32 893.35 euros TTC.

5. Avenant au marché ER de l'entreprise SBTP

Par courrier en date du 27 novembre 2016, la Société SBTP, titulaire du lot n°8 et mandataire du groupement SBTP/RAMPA ENERGIES/GIAMMATTEO RESEAUX nous informe qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de l'acte de sous-traitance initial déléguant les études à la société EUCLYD.

En effet, le montant indiqué que l'acte d'engagement porte sur un volume annuel et non sur la durée du marché.

Il fallait lire 37 000€/an, soit 111 000€ au titre des 3 années.



6. Contrats de travail Chargé d'affaires

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le SDE 07 a procédé à la création d'un poste de Technicien.

Cette démarche a conduit à l'embauche de Madame Valérie PASCUAL le 19 janvier 2015. Son contrat arrivant à échéance le 19 janvier 2018, il conviendrait de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat au titre de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

7. Contrat de travail à durée déterminée : Assistante technique service MDE

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le SDE 07 a procédé à la création de deux emplois jeunes.

Cette démarche a conduit à la création de deux emplois d'assistantes techniques en contrat avenir, dont celui de Madame Fadoua YAHYAOUÏ le 1^{er} février 2015. Son contrat arrivant à échéance le 31 janvier 2018, et cette dernière restant dans l'attente de la validation de sa naturalisation nécessaire pour sa titularisation au sein de la fonction publique territoriale, il conviendrait de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat.

Ce contrat, conclu pour une durée d'un an, laisserait à l'agent le temps nécessaire pour régulariser sa situation.

8. Création de poste DGA

Lors de la présentation et du vote de cette délibération, Monsieur Laurent RICAUD (DGS) ainsi que Madame Sandrine LALANDE (DAF), ont été priés de sortir de la séance.

- Par délibération du 25 juillet 2016, le Bureau syndical a créé un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS) par assimilation du SDE 07 à une Commune de 80.000 à 150.000 habitants. Le SDE faisait alors le constat d'un élargissement au fil des ans de ses compétences avec une intervention pour le compte des 339 Communes du département (ce qui représente aujourd'hui plus de 325 000 habitants) dans des domaines aussi divers que ceux de l'électricité, du gaz, de l'énergie (avec une entrée au capital de la SEM Energie Rhône Vallée) de l'éclairage public, des communications électroniques (...).

- Il apparaît toutefois que l'organisation (interne) du syndicat avec un seul emploi de direction ne correspond plus aux besoins et nécessités du moment. Sauf à vouloir ralentir le SDE 07 dans sa progression (augmentation des effectifs de 10 % et du budget de 18,75 % depuis 2016) et à fermer les yeux sur les enjeux auxquels il est aujourd'hui confronté (maîtrise des énergies, dématérialisation des procédures, archivage électronique, déploiement des bornes de recharge électrique...), le moment est venu de restructurer et renforcer la direction du syndicat pour lui permettre de faire face à l'importance grandissante des missions et des responsabilités qui sont désormais les siennes.



- En vertu des dispositions des décrets n°88-546 du 6 mai 1988 (art. 1 d), n°87-1101 du 30 décembre 1987 (articles 1 II f et 3 al. 2), n°2000-954 du 22 septembre 2000 (art. 1), les syndicats mixtes (fermés) peuvent être assimilés, pour la création de certains emplois, à des communes de telle ou telle strate démographique en fonction de l'ensemble des critères que sont la compétence, l'importance du budget et le nombre (et la qualification) des agents à encadrer.

- Au regard des conditions ainsi posées, le SDE est un syndicat mixte (fermé) qui doit – au minimum - être assimilé à une Commune de plus de 20.000 habitants (le syndicat se rattache plus sûrement à la strate des Communes de 40.000 à 150.000 habitants) ce qui lui permet, conformément aux dispositions de l'article 1 d) du décret n°88-546 du 6 mai 1988 *précité* de créer un emploi fonctionnel de DGA qui sera « *chargé de seconder ou de suppléer le directeur dans ses différentes fonctions* » (décret n°87-1101 du 30 décembre 1987, art. 3, al. 2).

- La création de ce nouvel emploi fonctionnel (qui porte donc à deux le nombre des emplois de direction) s'explique par la nécessité de faire évoluer les missions aujourd'hui attachées au poste de Directeur administratif et financier qui a vocation à être supprimé lors d'un prochain Bureau syndical, après avis du Comité technique. Cet emploi de DGA sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A en détachement (décret n°87-1101 du 30 décembre 1987, art. 7).

Au regard de ce qui précède, il est proposé de créer, selon les modalités ci-dessus précisées, un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services par assimilation du SDE 07 à une Commune de 40.000 à 150.000 habitants.

9. Avenant au marché subséquent de fourniture d'électricité pour la prise en compte du marché de capacité

Le SDE 07 coordonne un groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de services associés qu'il a proposé à l'ensemble des structures publics du Département. Il a contractualisé un accord-cadre de 4 ans sur la période 2016/2019 et a attribué un marché subséquent comprenant deux lots à EDF pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les articles L 335-1 à L 335-8 et R335-1 à R335-53 du code de l'énergie ont instauré un mécanisme d'obligation de capacité, obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de pointe de leurs clients, appelé heures PP1.

Pour cela, ils devront acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitant de capacité.

Les Heures retenues d'un Jour signalé comme appartenant à PP1 sont les Heures des plages 7h00; 15h00 et 18h00 ; 20h00 du Jour concerné. Les Jours de PP1 ne peuvent être sélectionnés que parmi les



Jours Ouvrés de la Période de Livraison de l'Année de Livraison à l'exclusion des vacances scolaires de Noël de l'Année de Livraison telles que définies dans l'arrêté relatif au calendrier scolaire national en vigueur. Les Jours de PP1 sont signalés le Jour précédent à 9h30. Le nombre de Jours de PP1 pour une année de Livraison est compris entre 10 et 15.

Conformément à l'article 24.3 de l'accord cadre « Evolution du prix indépendante du fournisseur – Prise en compte de l'évolution des prix liée au coût du mécanisme de capacité », le Coordonnateur du groupement et le TITULAIRE devront formaliser par avenant la prise en compte de la nouvelle répartition à condition que cela ne bouleverse pas l'économie du marché ou en change fondamentalement l'objet.

La prise en compte de ce nouveau dispositif devrait apporter une augmentation sur la durée du marché comprise entre 2,5 et 5 % au vu des éléments négociés dans la proposition d'avenant négocié avec EDF pour le lot 1 et 2.
